



B

Concours : CCA / Première promotion 2015-2016

Consignes (QCM) :

- Identifiez-vous dans le formulaire de réponses par votre nom et prénom ainsi que par votre Code de candidat,
 - Dans le formulaire de réponses, vous devez choisir une (ou plusieurs) réponse (s) parmi les choix possibles et cocher la (ou les) case(s) correspondante(s).
 - Répondez à l'aide du **formulaire de réponses**.
 - Rendez ce questionnaire en même temps que le formulaire de réponses.
 - Durée du test complet : 1h30.
 - Il vous est recommandé de bien lire l'énoncé de chaque question ainsi que l'ensemble des réponses possibles.
 - Pour répondre mettez un signe distinctif devant chaque réponse choisie dans le formulaire de réponses.
 - Attention : une ou plusieurs réponses sont possible(s).
- Barème de l'épreuve: Réponse (ou proposition) Juste = 1 point ; Réponse (ou proposition) fautive = - 1 point ; Pas de réponse (ou proposition) = 0

Dossier : Audit et contrôle interne

Q 1. L'audit légal est un audit qui est :

- A. effectué par le Commissaire Aux Comptes (CAC) quelque soit la forme juridique de l'entreprise,
- ☒ B. effectué par le CAC pour les SA indépendamment du chiffre d'affaire,
- C. effectué par le Commissaire Aux Comptes pour les SARL dont le CA est inférieur à 50 Millions de dirhams,
- D. exercée par un service dépendant de la direction et indépendant des autres services,

Q 2. l'audit opérationnel est un audit qui :

- A. permet d'évaluer le contrôle interne de l'entreprise,
- B. permet de réviser les comptes de l'entreprise,
- C. permet de s'assurer de la réalité et de la qualité de l'information contenue dans les états financiers,
- ☒ D. permet d'apprécier les performances de toutes les fonctions de l'entreprise,

Q 3. l'audit comptable et financier est prioritairement un audit qui :

- ☒ A. permet de s'assurer de la réalité et de la qualité de l'information contenue dans les états financiers,
- ☒ B. permet d'évaluer le contrôle interne de l'entreprise,
- C. ne permet pas de réviser les comptes de l'entreprise,
- D. permet d'apprécier les performances de toutes les fonctions de l'entreprise,

Q 4. dans le domaine de l'audit comptable et financier, les éléments probants sont :

- A. les comptes annuels : notamment le bilan et l'ESG,
- B. Les biens et services de l'entreprise auditée,
- ☒ C. les informations obtenues par l'auditeur pour fonder son opinion,
- D. Les documents justificatifs,

Q 5. En audit comptable et financier, l'exhaustivité des enregistrements signifie :

- A. les transactions enregistrées sont arithmétiquement correctes,
- ☒ B. les transactions ont été enregistrées dans la bonne période et sans aucune coupure des enregistrements,
- C. les actifs et les passifs existent à la date de clôture,
- D. toutes les transactions et événements qui se sont produits et qui auraient dû être enregistrés l'ont bien été,

Q 6. Parmi les méthodes les plus utilisées pour faire un examen analytique des comptes :

- A. la loi de Student,
- ☒ B. La méthode des ratios,
- C. la méthode Samouelson,
- ☒ D. La méthode des ratios,

Q 7. Le produit à auditer dans le cadre de l'audit comptable et financier signifie :

- A. l'organisation de l'entreprise,
- B. les biens et/ou services de l'entreprise,
- C. le compte « fournisseurs » et compte « clients »
- ☒ D. les comptes annuels de l'entreprise,

Q 8. En audit, le secret professionnel ou la norme de confidentialité a trait :

- A. à la bonne planification et programmation des missions d'audit,
- B. à l'indépendance de l'auditeur,
- ☒ C. Au respect de la valeur et de la propriété des informations,
- D. à l'intégrité de l'auditeur,

Q 9. La conformité du produit aux normes est une notion :

- A. qui prend en considération un certain seuil de tolérance,
- B. absolue,
- C. non relative,
- D. n'est pas du tout un élément prioritaire dans les audits comptables et financiers,

Q 10. Un contrôle interne utile suppose trois conditions :

- A. qu'il soit motivé, justifié et agréable,
- B. qu'il soit motivé, appliqué et consolidé,
- C. qu'il soit défini, pratiqué et efficient, ☒
- D. qu'il soit justifié, objectif et indépendant,

Q 11. toutes les propositions suivantes représentent des systèmes significatifs SAUF :

- A. Achats-clients, ☒
- B. Trésorerie-recettes-dépenses,
- C. Achats-fournisseurs,
- D. compagnies d'assurances, ☒

Q 12. Une entreprise investit un capital de 1 000 000 dhs à l'époque 0. Les équipements ainsi acquis produiront les cash-flow suivants :

Années	Cash-flow
1	200 000
2	300 000
3	350 000
4	250 000
5	200 000

L'indice de profitabilité non actualisé est-il de :

- A. 1,10
- B. 1,30 ☒
- C. 1,20
- D. 1,30 ☒

Q 13. Pour réaliser ses travaux dans le cadre d'une mission portant sur les comptes consolidés, le CAC peut-il utiliser :

- A. Les travaux de l'audit interne du siège social,
- B. Les travaux d'un expert en bâtiment pour évaluer les constructions du siège social,
- C. Les travaux de l'expert comptable qui a révisé les comptes du siège social, ☒
- D. Les travaux des professionnels chargés du contrôle des comptes d'une entité détenue.

Dossier : Fiscalité

Q 14. Dans une société anonyme « flash frères » d'un capital social de 500 000 dhs entièrement libéré, les associés ont effectué les avances suivantes à leur société :

Le 01/01/N, 300 000 dhs;

Le 01/07/N: 300 000 dhs.

Le taux de rémunération des avances est de 12 %

Le taux fiscalement admis pour l'année N est de 10,5%

Les intérêts à verser aux associés sont-ils de l'ordre de :

- A. 50 000,
- B. 60 000,
- C. 54 000, ☒
- D. 54 000,

Q 15. Sont obligatoirement imposables à la TVA :

- A. les opérations de lotissement et de promotion immobilière, ☒
- B. la location d'un immeuble non meublée,
- C. l'élevage des moutons,

D. les commerçants dont le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'année précédente est ≤ 2.000.000 Dhs

Q 16. Sont imposables à la TVA par option :

- A. les importations,
- B. les exportations, ☒
- C. les grossistes,
- D. les petits prestataires qui réalisent un CA annuel ≤ 500 000 dhs ☒

Q 17. Mr. BADR, de nationalité Française, est producteur de films. Il a procédé à la location de véhicules de transport pour les besoins du tournage de quelques scènes à « OUARZAZATE ». Le traitement fiscal de cette opération est :

- A. Exonérée ADD,
- B. Hors Champs d'application de la TVA,
- C. Exonérée SDD avec possibilité d'option à la TVA,
- D. Exonérée ADD, ☒

Q 18. la différence entre le régime des encaissements et le régime des débits quant au paiement de la TVA au trésor est que :

- A. Pour le régime des encaissements l'acceptation d'un effet de commerce vaut paiement de la TVA,
- B. Pour le régime des encaissements l'encaissement du montant de la Facture vaut paiement de la TVA ☒
- C. Pour le régime des encaissements, dès qu'il y a vente de marchandises même à crédit, on doit verser la TVA au trésor,
- D. Pour le régime des encaissements l'encaissement du montant de la Facture vaut paiement de la TVA

Q 19. La société « ABOUJASSIM » fabrique des machines et revend en l'état des pièces de rechange qu'elle importe de la France. Les recettes TTC réalisées par la société en 2015 se ventilent comme suit :

N	Opérations	Montants
1	Ventes de machines au Maroc	8 280 000
2	Ventes de machines à l'exportation	7 800 000
3	Ventes de pièces de rechange au Maroc	2 400 000
4	Redevances sur brevets concédés à des filiales marocaines	240 000
5	Redevances sur brevets concédés à une filiale tunisienne	200 000
6	Intérêts des bons de trésor	100 000
7	Location nue d'immeuble d'habitation	900 000
8	Travaux d'études effectués pour l'équipement d'une usine en Libye	1 200 000
9	Montage d'une machine en Guinée	400 000
10	Ventes en exonération de TVA à des entreprises bénéficiant d'une aide publique	5000

Le prorata de cette société est:

A. P = 75,8%,

- B. $P = 95,8\%$,
 C. $P = 65,8\%$,
 D. $P = 85,8\%$
- Q 20. la base d'imposition au titre de la TVA à l'import est constituée généralement des éléments suivants :
- A. le prix des marchandises importées,
 B. la valeur en douane augmentée des Montants du droit de douane et de la Taxe Parafiscale d'importation
 C. la valeur en douane.
 D. la valeur en douane augmentée des Montants du droit de douane et de la Taxe Parafiscale d'importation
- Q 21. L'entreprise « SALIMI » soumise au régime des encaissements au taux de TVA de 20%, règle en mars par chèque barré non endossable (CBNE) des factures d'achat de matières premières pour un montant de 2 460 000 dhs dont 410 000 dhs de TVA.
- A. la TVA de 410 000 dhs n'est pas déductible en mars,
 B. la TVA de 410 000 dhs est déductible en avril,
 C. la TVA de 410 000 dhs est déductible à 50% en mars,
 D. la TVA de 410 000 dhs est totalement déductible en mars.
- Q 22. La TVA due au titre du mois de mai 2014 doit être déclarée accompagnée du chèque de paiement :
- A. au plus tard 31 Mai 2014 à la perception du quartier,
 B. au plus tard 19 juin 2015 à la perception du quartier,
 C. avant le 31 Mai 2014 à la perception du quartier,
 D. avant le 20 juin 2014 à la perception du quartier.
- Q 23. les centres de coordination des sociétés non résidentes sont :
- A. toutes les réponses sont fausses,
 B. la Ligue nationale de lutte contre les maladies cardio-vasculaires,
 C. le Fonds OXYGENE,
 D. la SMAEX,
- Q 24. les établissements publics à caractère administratif qui réalisent des opérations à caractère lucratif,
- A. ne sont pas prévus par le code des impôts,
 B. sont exclus du champ d'application de l'IS,
 C. sont exonérés de l'IS,
 D. sont passibles de l'IS,
- Q 25. Dans la société anonyme « flash frères », le total des intérêts fiscalement déductible est de:
- A. 52 000,
 B. 62 000,
 C. 32 000,
 D. 42 000,
- Q 26. L'entreprise « Haltam » a acquis le 1^{er} janvier 2013 par l'intermédiaire de la société « Attijari Bail » une voiture de tourisme via un contrat de bail qui s'étale sur 5 ans. Le prix TTC de cette voiture est estimé à : 420 000 dhs. La société B règle une

redevance trimestrielle de 29 000 dhs. Le montant de la charge à réintégrer est de :

- A. 14 000 dhs,
 B. 30 000 dhs,
 C. 24 000 dhs,
 D. 34 000 dhs.
- Q 27. Au titre de l'IR, les déductions pour charges de famille concernent entre autres les enfants comme suit:
- A. Les enfants quelque soit leur âge,
 B. Les enfants infirmes jusqu'à l'âge de 25 ans,
 C. Les enfants dont l'âge est ≤ 21 ou ≤ 25 ans s'ils justifient de la poursuite des études,
 D. Les enfants dont l'âge est ≤ 21 ou ≤ 27 ans s'ils justifient de la poursuite des études,
- Q 28. Les déductions pour charges de famille concernent entre autres les enfants comme suit:
- A. Les enfants quelque soit leur âge,
 B. Les enfants infirmes jusqu'à l'âge de 25 ans,
 C. Les enfants dont l'âge est ≤ 21 ou ≤ 25 ans s'ils justifient de la poursuite des études,
 D. Les enfants dont l'âge est ≤ 21 ou ≤ 27 ans s'ils justifient de la poursuite des études,
- Dossier : Comptabilités et contrôle de gestion**
- Q 29. Dans une entreprise, on cherche à minimiser le coût total d'approvisionnement. On vous communique les éléments suivants concernant le produit AB :
- Consommation : 300 lots en 360 jours.
 - Coût de passation : 405 dh par commande.
 - Coût du stockage : 0,10 dh par jour et par lot
- Selon le modèle de Wilson, pour que le coût total soit minimum, q : la quantité à commander (q) est de :
- A. 78 unités environ
 B. 80 unités environ
 C. 85 unités environ
 D. 82 unités environ
- Q 30. Dans une entreprise, on cherche à minimiser le coût total d'approvisionnement. On vous communique les éléments suivants concernant le produit AB :
- Consommation : 300 lots en 360 jours.
 - Coût de passation : 405 dh par commande
 - Coût du stockage : 0,10 dh par jour et par lot
- Selon le modèle de Wilson, pour que le coût total soit minimum, la durée entre deux commandes (d) est de :
- A. 70 jours
 B. 90 jours
 C. 70 jours
 D. 90 jours
- Q 31. Dans une entreprise, on cherche à minimiser le coût total d'approvisionnement. On vous communique les éléments suivants concernant le produit AB :
- Consommation : 300 lots en 360 jours.
 - Coût de passation : 405 dh par commande.
 - Coût du stockage : 0,10 dh par jour et par lot
- Selon le modèle de Wilson, pour que le coût total soit minimum, le nombre de commandes (N) est de :
- A. 0 commande environ
 B. 2 commandes environ
 C. 8 commandes environ

D. 6 commandes environ

Q 32. Les entrées en stock des matières premières, des marchandises et des approvisionnements s'évaluent :

- A. Au prix d'achat
- ☒ B. Au coût d'achat
- C. Au coût de production
- D. Au coût de distribution

Q 33. Les charges non incorporables :

- A. ont pour effet de diminuer le résultat analytique
- ☒ B. doivent être ajoutées au résultat global analytique pour retrouver le résultat de la comptabilité générale
- C. doivent être retranchées du résultat global analytique pour retrouver le résultat de la comptabilité générale
- D. ont pour effet d'augmenter le résultat analytique

Q 34. Une pizzeria possède en plus de son local commercial, plusieurs locaux à usage commercial qu'elle loue à des professions libérales. La société a calculé le coût de ses pizzas. Les charges concernant les locaux qu'elle loue, qui sont de même nature que celles de la pizzeria (eau, gaz, électricité, taxe foncière...), sont des charges :

- A. incorporables
- B. non incorporables ☒
- C. supplétives
- D. corporables

Q 35. Les centres d'analyse regroupent :

- ☒ A. des charges directes et indirectes
- B. des charges variables uniquement
- C. des charges fixes uniquement
- D. des charges indirectes uniquement ☒

Q 36. La méthode du coût de revient complet par centres d'analyse permet :

- A. de calculer la rentabilité apparente des valeurs
- B. d'avoir une mesure fiable de la rentabilité de chaque produit
- ☒ C. de calculer le coût de revient de chaque produit en le décomposant par grande fonction (approvisionnement, production, distribution)
- D. de prendre la décision d'abandonner un produit dont le résultat analytique est déficitaire

Q 37. La méthode (ABC) c'est :

- A. About Based comptability
- B. Analytic Based comptability
- C. Analytic Based Costing
- ☒ D. Activity Based Costing

Q 38. La méthode des « coûts complets » se différencie de la « comptabilité par activités » par les éléments suivants :

- A. La seconde n'aboutit pas à un coût comprenant l'ensemble des charges de l'entreprise.
- B. La seconde n'implique pas de répartition secondaire.
- C. La seconde tend à rendre « variables » des charges considérées comme fixes dans la première.
- D. L'existence de centres de regroupement dans la seconde assimilables aux centres d'analyse de la première

Q 39. La répartition primaire correspond :

- ☒ A. à la répartition des charges indirectes du compte de résultat dans les centres d'analyse secondaires et principaux
- B. à la répartition des charges indirectes du compte de résultat dans les centres d'analyse principaux
- C. à la répartition des charges des centres auxiliaires dans les centres principaux
- D. à la répartition des charges directes du compte de résultat dans les centres d'analyse secondaires et principaux

Q 40. La comptabilité par activité :

- A. va automatiquement remplacer la comptabilité en coûts complets traditionnels
- B. est pertinente dans les entreprises qui produisent par lots des produits complexes
- C. fait partie de la comptabilité financière
- D. est pertinente dans les entreprises qui ne produisent pas par lots des produits complexes

Q 41. D'après la situation suivante, si le produit « C » était abandonné, le résultat serait de :

	Produit « A »	Produit « B »	Produit « C »	Total
Marge sur coût variable	102 000	144 000	- 6 000	210 000
- coûts fixes communs				144 000
= Résultat				66 000

- A. 30 000
- B. 66 000
- C. 60 000
- ☒ D. 72 000

Q 42. L'indice de sécurité d'une société est de 0,30. Cet indice signifie que :

- A. la société est déficitaire
- B. la société sera bénéficiaire si son chiffre d'affaires est supérieur de 30% aux prévisions
- C. aucune réponse n'est correcte
- D. le chiffre d'affaires peut baisser de 30% sans que le résultat devienne déficitaire

Q 43. L'inducteur est l'unité de mesure de

- A. L'activité
- B. La fabrication
- C. La gestion
- D. La rentabilité

Énoncé des questions 44 à 47: Soit la facture suivante :

Fournisseur : S A : MOL Béni Mellal le 27/01/2014	
Facture N° 37247	
Client : S A SAFA	
Articles	Montant
Marchandises (HT)	?
TVA 20%	?
Règlement par chèque	
Total TTC	962 400,00

Q 44. Le montant des marchandises (HT), c'est :

- A. 1 154 880 dh
- B. 801 000 dh
- C. 801 000 dh
- ☒ D. 802 000 dh

Q 45. Le montant de la TVA, c'est :

- A. 149 543,2 dh
- B. 162 400,00 dh
- ☒ C. 160 400 dh
- ☒ D. 160 400 dh

Q 46. La facture N° 37247 : c'est une facture :

- A. d'avoir
- B. de droit
- C. de droit
- ☒ D. de doit

Q 47. La comptabilisation chez SA SAFA est

A				
6111	Achats de marchandises	802 000,00		
34552	Etat TVA récupérable/ charges	160 400,00		962 400,00
4411	Fournisseurs			
B. Aucune écriture				
C.				
6111	Achats de marchandises	802 000,00		
34552	Etat TVA récupérable/ charges	160 400,00		962 400,00
5141	Banque			
D.				
6111	Achats de marchandises	802 000,00		
34552	Etat TVA récupérable/ charges	160 400,00		962 400,00
5141	Banque			

Q 48. Quelle est l'opération qui traduit le paiement des dettes aux organismes sociaux :

A. Ecriture A				
6174	Charges sociales			
4441	CNSS et AMO			
B. Ecriture B				
4441	CNSS et AMO			
6174	Charges sociales			
C. Aucune de ces réponses				
D. Ecriture D				
4441	CNSS et AMO			
5141	Banque			

Q 49. Un matériel d'une valeur de 450000 Dhs, acquis le 04/04/2010 amorti linéairement sur 5 ans. L'enregistrement à la fin de l'année 2015 est :

A. Ecriture A				
6193	Dotation d'Exploitation aux Ats	67500		67500
2833	Amortissements de Matériel et outillage			
B. Ecriture B				
6593	Dotation non courante aux Ats	22500		22500
2833	Amortissements de Matériel et outillage			
C. Ecriture C				
6193	Dotation d'Exploitation aux Ats	67500		67500
2833	Amortissements de Matériel et outillage			

Q 50. Lors d'une cession d'une immobilisation réglée à crédit de 15 mois. On débit le compte :

A. Ecriture A				
3481	Créance sur cession des immobilisations			
751	P.C des immobilisations			
B. Ecriture B				
2487	Créance immobilisée			
751	P.C des immobilisations			
C. Ecriture C				
5141	Banque			
751	P.C des immobilisations			
D. Ecriture D				
2487	Créance immobilisée			
751	P.C des immobilisations			

Q 51. Le 18 juin 2015, une société a accordé à son salarié une avance de 2300 Dhs par chèque, l'écriture à cette date est :

A. Ecriture A				
6171	Rémunération du personnel	2300		2300
3431	Avances et acomptes au personnel			
B. Aucune écriture				
C. Ecriture C				
5141	Banque	2300		2300
3431	Avances et acomptes			
D. Ecriture D				
3431	Avances et acomptes au personnel	2300		2300
5141	Banque			

Q 52. Au 31/12/2014, une construction a une VO de 800 000 Dhs, une annuité de 80 000 Dhs, un cumul de 240 000 Dhs l'écriture à cette date est :

A. Ecriture A				
6193	D.E.A des immobilisations corporelles	31/12/2104	240 000	240 000
2832	Ats des constructions			
B. Ecriture B				
6193	D.E.A des immobilisations corporelles	31/12/2104	80 000	80 000
2832	Ats des constructions			
C. Ecriture C				
2832	Ats des constructions	31/12/2104	80 000	80 000
6513	VNA des immobilisations cédées			
D. Aucune écriture				



B

Concours d'accès au master CCA
2^{ème} promotion – 2016-2017

Consignes (QCM) :

- Ce QCM comporte 40 questions sur 5 pages.
 - Identifiez-vous dans le formulaire de réponses par votre nom et prénom ainsi que par votre Code candidat.
 - Dans le formulaire de réponses, vous devez cocher **UNE OU PLUSIEURS REPONSE(S)** parmi les choix possibles.
 - Répondez à l'aide du *formulaire de réponses*.
 - Durée du test complet : 1H30H.
 - Pour répondre mettez un signe distinctif devant chaque réponse choisie dans le *formulaire de réponses*
 - Attention : une réponse ou plus est possible.
- Il me reste à vous souhaiter bon courage.

➤ Dossier gestion des ressources humaines

Q1. La mission d'un Directeur des ressources humaines dans l'entreprise est de :

- B. Défendre seulement les salariés
- C. Défendre seulement le chef d'entreprise
- ☒ D. Défendre à la fois l'intérêt des salariés et l'intérêt de l'employeur
- E. Aucune des trois réponses n'est juste
- F. Toutes les réponses sont justes.

Q2. Le mix social ou le personnel mix signifie :

- A. La cohérence entre le Prix, la Production, la Pauvreté la Population
- B. La cohérence entre la politique du Prix, la politique de Production,
- C. La cohérence entre la politique de recrutement, la politique de rémunération,
- ☒ D. La Politique de motivation, la Politique d'intégration, la Politique d'adaptation
- E. Aucune réponse n'est juste

Q3. Dans le processus de recrutement du personnel, la prospection interne consiste à :

- A. Chercher des cadres à l'extérieur de l'entreprise
- B. Chercher des prospects susceptibles de vendre les produits de l'entreprise
- ☒ C. Cherche du personnel qualifié parmi les salariés pour occuper un poste au sein de l'entreprise
- D. Recruter du personnel extra pour des missions ponctuelles

E. Aucune réponse n'est juste

Q4. Le management participatif consiste à :

- ☒ A. Prendre l'avis des personnes concernées et décider ensemble
- B. Décider unilatéralement
- C. Décider ensemble de ne pas prendre l'avis des autres
- D. Inviter toutes les personnes concernées pour ne pas prendre en compte leurs avis.
- E. Aucune réponse n'est juste

Q5. Un indicateur sur le tableau de bord social doit être :

- A. Facile à calculer
- B. Compliqué dans l'interprétation
- ☒ C. Déterminé d'une manière objective
- D. Observable dans le temps
- E. Aucune réponse n'est juste

Q6. Font partie d'un tableau de bord social :

- ☒ A. Le taux d'absentéisme ;
- B. Le taux d'intérêt négocié avec la banque ;
- ☒ C. Le taux du turn-over ;
- D. La part de marché ;
- E. Aucune réponse n'est juste

➤ Dossier audit et contrôle

Q7. Parmi les objectifs du contrôle interne selon l'approche COSO-1:

- ☒ A. Rendre le contrôle interne de plus en plus strict pour améliorer le niveau des affaires,
- ☒ B. Réaliser une fiabilité des informations financières utilisables en interne et en externe,

B

- C. Trouver le niveau optimal de production pour arriver à des résultats positifs,
 D. Instaurer un climat des affaires favorable et propice aux investissements,
 E. Aucune réponse n'est juste.

Q 8. qu'appelle t-on assertions en audit comptable ?

- A. les cycles de l'entreprise qui sont des sujets d'audit,
 B. l'ensemble des anomalies relevées et non corrigées en audit,
 C. Les déclarations des dirigeants contenues dans les comptes de l'entreprise,
 D. Des informations comptables ou financières inexactes, insuffisantes ou omises, en raison d'erreurs ou de fraudes,
 E. Aucune réponse n'est juste.

Q 9. Pourquoi l'auditeur est toujours à la recherche d'une assurance raisonnable et non pas absolue ?

- A. Parce qu'il y a recours aux techniques de recensement;
 B. Parce qu'il y a des anomalies mais qui ne sont pas significatives
 C. Son jugement peut être trompé;
 D. Les éléments probants sont rares ;
 E. Aucune réponse ne convient.

Q 10. Pourquoi existe-t-il une demande d'audit ?

- A. S'assurer que le produit audité est conforme aux normes
 B. Contrôler les responsables de la chaîne de production;
 C. Inspecter les fonctions de l'entreprise en vue de pénaliser les dirigeants défaillants;
 D. Vérifier que le contrôle interne est adapté et efficient
 E. toutes les réponses sont possibles.

Q 11. Dans une mission d'audit, l'auditeur est responsable de :

- A. La réalisation du produit ;
 B. Mettre en place les procédures de contrôle interne pour fiabiliser la chaîne de production ;
 C. l'opinion sur le produit audité;
 D. l'établissement des comptes annuels;
 E. toutes les réponses sont possibles.

➤ Dossier Fiscalité

La société « TRACT-Afrique » fabrique des machines et revend en l'état des pièces de rechange qu'elle importe de l'Europe. Les recettes TTC réalisées par la société en 2015 se ventilent comme suit :

N	Opérations	Montants
1	Ventes de machines au Maroc	8 280 000
2	Ventes de machines à	7 800 000

	l'exportation	
3	Ventes de pièces de rechange au Maroc	2 400 000
4	Redevances sur brevets concédés à des filiales marocaines	240 000
5	Redevances sur brevets concédés à une filiale tunisienne	200 000
6	Intérêts des bons de trésor	100 000
7	Location nue d'immeubles d'habitation	900 000
8	Travaux d'études effectués pour l'équipement d'une usine en Libye	1 200 000
9	Montage d'une machine en Guinée	400 000
10	Ventes en exonération de TVA à des entreprises bénéficiant d'une aide publique	5000

Q 12. Le CA de 900 000 dhs issu de la « Location nue d'immeubles » est :

- A. Obligatoirement imposable à la TVA ;
 B. Hors champ de TVA ;
 C. Exonéré avec droit à déduction ;
 D. Exonéré sans droit à déduction
 E. Aucune de ces réponses n'est juste.

Q 13. Le prorata de cette société est:

- A. P = 75,85%,
 B. P = 85,84%,
 C. P = 95,19%,
 D. P = 65,19%,
 E. Aucune réponse n'est juste

Q 14. Le prorata de déduction est utilisé par les entreprises qui :

- A. Réalisent un chiffre d'affaire obligatoirement imposable à la TVA ;
 B. Réalisent un chiffre d'affaire exonéré avec droit à déduction ;
 C. Réalisent des chiffres d'affaires à la fois obligatoirement imposable, hors champ de TVA et exonéré;
 D. Réalisent un chiffre d'affaire à la fois imposables et hors champ d'application de la TVA ;
 E. Aucune réponse ne convient

Q 15. D'après le code général des impôts (amélioré par la loi de finances 2016), le remboursement de la TVA concerne les biens d'investissement suivants:

- A. Les voitures de tourisme ;
 B. Les mobiliers de bureau ;
 C. Le matériel de bureau ;

- D. Le matériel de transport collectif de personnel
 E. Le matériel de transport public

- B. 1 267,53 Dh ;
 C. 1 367,53 Dh ;
 D. 1 467,53 Dh ;
 E. Aucune réponse n'est juste.

Q 16. Le transport ferroviaire est soumis au taux de TVA de :

- A. 28% ;
 B. 14% ;
 C. 10% ;
 D. 30% ;
 E. Aucune réponse n'est juste.

Q 17. L'entreprise « AMALI » a réalisé en 2015 un résultat net comptable de 125 000 dhs après un déficit de 53 000 dhs au 31/12/ 2014. Prorata de déduction 100%. Le montant des réintégrations est de 143 760 dhs. Le montant des déductions est de 25 000 dhs. Le comptable vous demande si le résultat fiscal net est de :

- A. 143 760 dhs,
 B. 118 760 dhs,
 C. 243 760 dhs,
 D. 760 243 dhs.
 E. Aucune réponse n'est juste

➤ Dossier finance

Vous avez un passif à régler (dépenses) de 500 000 Dh en 10 ans et vous utilisez un taux d'actualisation de 10%.

Q 18. De combien d'épargne auriez-vous besoin maintenant, pour couvrir le passif prévu ?

- A. Réponse 192 771,64 Dh ;
 B. Réponse 192 775,64 Dh ;
 C. Réponse 192 780,64 Dh ;
 D. Réponse 192 790,64 Dh.
 E. Aucune réponse n'est juste.

Q 19. Combien devriez-vous épargner à la fin de chaque année durant les 10 ans années à venir, pour couvrir le passif prévu ?

- A. 31 372,70 Dh ;
 B. 32372,70 Dh ;
 C. 33372,70 Dh ;
 D. 34372,70 Dh ;
 E. Aucune réponse n'est juste.

Vous avez contracté un prêt hypothécaire pour 30 ans, de 200 000 Dh. Le taux annuel du prêt est de 8% et les versements seront effectués mensuellement.

Q 20. Estimez le montant de vos versements mensuels.

- A. 1 167,53 Dh ;

La société « Derra » distribue des produits alimentaires spécifiques. Dans son bilan, les capitaux propres représentent 1 milliard de dirhams en valeur comptable, il n'y a pas de dette, mais tous ses magasins sont loués. Pour la dernière année, l'entreprise a payé 85 millions de location et des engagements pour les dix années à venir sont récapitulés ci-dessous :

Années	Dépenses sur contrats de location-exploitation
1	90 millions
2	90 millions
3	85 millions
4	80 millions
5	80 millions
6-10	75 millions

Q 21. Si le taux d'intérêt des emprunts courants est de 7%, estimer la valeur de la dette relative aux contrats de location.

- A. Réponse 549,4313 millions ;
 B. Réponse 569,4313 millions ;
 C. Réponse 579,4313 millions ;
 D. Réponse 597,4313 millions ;
 E. Aucune réponse n'est juste.

Q 22. Calculer le ratio de structure du passif à la valeur comptable ?

- A. Réponse 0,4694 ;
 B. Réponse 0,3694 ;
 C. Réponse 0,2694 ;
 D. Réponse 0,5694 ;
 E. Aucune réponse n'est juste.

Les cours de « Atlanta » (fabriquant de satellites et de matériels informatiques) et « AT&T » (géant de télécom) se présentent comme suit :

Année	Atlanta	AT&T
1989	80,95%	58,26%
1990	-47,37%	-33,79%
1991	31,00%	29,88%
1992	132,44%	30,35%
1993	32,02%	2,94%
1994	25,37%	-4,29%
1995	-28,57%	28,86%
1996	0,00%	-6,36%
1997	11,67%	48,64%
1998	36,19%	23,55%

Q 23. Estimer la moyenne des rentabilités annuelles de chaque société ?

- A. Atlanta 20,37% et AT&T 17,8%
- B. Atlanta 33,37% et AT&T 17,8%
- ☒ C. Atlanta 37,37% et AT&T 17,8%
- D. Atlanta 37,20% et AT&T 17,8%
- E. Aucune réponse n'est juste

Les capitaux propres d'une S.A. se présentent ainsi, au 31/12/2012 :

Capital social (4.000 actions)	400.000 DH
Réserve légale	38.000 DH
Autres réserves	64.000 DH
Report à nouveau	-1.000 DH
Résultat net de l'exercice	+59.000 DH

Les actions sont intégralement libérées depuis le versement du dernier quart, le 1/6/2012.

L'A.G.O. a décidé, le 24/05/2013, la répartition suivante des bénéfices de 2012, compte tenu des affectations obligatoires :

Affectation de 1.000 DH pour combler le déficit de 2011.

Un intérêt statutaire de 6% par an sur le capital libéré et non amorti.

Une dotation à la réserve facultative de 5.000 DH

Un superdividende tel que le dividende par action soit un multiple de 2 immédiatement inférieur au montant du dividende théorique.

Q 24. le montant de Report à nouveau (solde créditeur) pour 2012 est de :

- A. 3 000 dh
- B. 3 500 dh
- C. 6 000 dh
- D. 5300 dh
- E. Aucune réponse n'est juste ☒

Q 25. le dividende théorique par chaque action est de :

- A. 10,25 dh
- B. 12,25 dh
- C. 12,75 dh
- D. 25,12 dh
- E. Aucune réponse n'est juste

Q 26. le montant total de la retenue à la source (intérêt statutaire + superdividende) est égal à :

- A. 4.800 dh
- B. 5.800 dh
- C. 4.600 dh
- D. 6.400 dh
- E. Aucune réponse n'est juste

Q 27. la valeur de dividende net par action est de :

- A. 9,40 dh
- B. 10,80 dh
- C. 10,30 dh
- D. 100 dh
- E. Aucune réponse n'est juste

➤ Dossier contrôle de gestion

Le responsable des approvisionnements en pièces détachées d'une entreprise dispose au début du mois des informations suivantes:

- Stock initial : 300 unités;
- Quantité prévue en entrée pour le mois : 70 unités;
- Quantité prévue en sortie pour le mois : 150 unités.

Pendant le mois, il est possible que 80 pièces soient nécessaires pour les ateliers d'une unité de montage. Une commande en instance de livraison par le fournisseur porte sur 150 unités.

Les sorties moyennes quotidiennes sont de : 20 unités. Le délai normal de livraison est de 8 jours. Il arrive que le fournisseur livre avec 2 jours de retard.

Q 28. Le stock virtuel est de :

- A. 250 unités.
- B. 260 unités.
- C. 280 unités.
- D. 290 unités.
- ☒ E. Aucune réponse n'est juste

SI = 300
Entrée 70
Sortie 150
S = 300
entree 70
sortie 150

Q 29. Le stock minimum est de :

- A. 150 unités.
- B. 160 unités. ☒
- C. 170 unités.
- D. 180 unités.
- E. Aucune réponse n'est juste

Q 30. Le stock de sécurité est de :

- A. 10 unités
- B. 20 unités
- C. 30 unités
- D. 40 unités
- E. Aucune réponse n'est juste

Q 31. Le stock d'alerte est de :

- A. 150 unités.
- B. 200 unités. ☒
- C. 250 unités.
- D. 300 unités.
- E. Aucune réponse n'est juste

Q 32. La méthode ABC, comme la méthode des centres d'analyse...

- ☒ A. ...vise à calculer un coût complet.
- B. ...vise à calculer un coût partiel.
- C. ...vise à calculer un coût spécifique
- D. ...vise à calculer un coût décroissant.
- E. Aucune réponse n'est juste

➤ Dossier calculs statistiques :

Dans une usine de production des moteurs pour la robotique, il a été décidé de mettre en place le système du contrôle qualité pour gagner la confiance des clients et augmenter le chiffre d'affaires de l'entreprise. Par conséquent, le contrôleur qualité doit prélever un échantillon de (25) moteurs chaque fin de semaine pour vérifier ceux qui sont conformes aux standards internationaux et ceux qui ne le sont pas (hors usage). La semaine dernière, le contrôleur a repéré 30 moteurs défectueux.

Q 33. Un estimateur non biaisé est celui pour lequel :

- A. L'espérance est différente de la valeur du paramètre au niveau de la population
- ☒ A. L'espérance est égale à la valeur du paramètre au niveau de la population
- B. Le biais est positif
- C. Le biais est nul
- D. Aucune réponse n'est juste

Q 34. Un bon estimateur efficace est celui pour lequel :

- A. La variance de l'estimateur est constante
- B. La valeur de l'estimateur est constante quelque soit n.
- C. La variance de l'estimateur tend vers zéro lorsque n tend vers l'infini
- D. La valeur de l'estimateur tend vers l'infini lorsque n devient très petit
- E. Aucune réponse n'est juste

Q 35. L'estimateur non biaisé de la proportion des moteurs défectueux est de :

- A. 10
- B. 0,88
- C. 0,12
- D. 0,21
- E. Aucune réponse n'est juste

Q 36. L'estimateur non biaisé de la proportion des moteurs conformes est de :

- A. 10
- B. 0,88
- C. 0,12
- D. 0,21
- E. Aucune réponse n'est juste

Q 37. En vue d'estimer la proportion des articles défectueux par intervalle de confiance à 95%, la valeur de t est :

- A. $t^2=100$
- B. $t^2=20$
- C. $t^2=(1.96)^2$

D. $t^2=(2.58)^2$

E. Aucune réponse n'est juste

Q 38. En vue d'estimer la proportion des articles défectueux par intervalle de confiance à 99%, la valeur de t est :

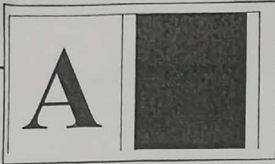
- A. $t^2=100$
- B. $t^2=20$
- C. $t^2=(1.96)^2$
- D. $t^2=(2.58)^2$
- E. Aucune réponse n'est juste

Q 39. Cette proportion peut être estimée avec un degré de confiance de 95% dans l'intervalle :

- A. [7,97174% - 16,02826%]
- B. [6,69749 % - 16,02826%]
- C. [7,97174 % - 17,30251%]
- D. [6,69749 %- 17,30251%]
- E. Aucune réponse n'est juste

Q 40. Cette proportion peut être estimée avec un degré de confiance de 99% dans l'intervalle :

- A. [7,97174% - 16,02826%]
- B. [7,97174% - 17,30251%]
- C. [0.07971%- 0.173025%]
- D. [6,69749% - 17,30251%]
- E. Aucune réponse n'est juste



Concours d'accès au master CCA
3^{ème} promotion – 2017-2018

Consignes (QCM) :

- Ce QCM comporte 30 questions.
- Identifiez-vous dans le formulaire de réponses par votre nom et prénom ainsi que par votre Code candidat.
- Dans le formulaire de réponses, vous devez cocher **UNE OU PLUSIEURS REPONSE(S)** parmi les choix possibles.
- Répondez à l'aide du **formulaire** de **réponses**.
- Durée du test complet : 1H30H.

Questions de synthèse

1. Le Salaire Brut Global de Mr Hicham pour le mois de juin 2017 s'élève à 6 500 Dhs. Sachant que les frais de déplacement appuyés par des pièces justificatives sont de 1 500 Dhs, quel sera sa retenue CNSS :
A. 268,8 Dhs
B. 224 Dhs
C. 291,2 Dhs
D. 391,20 Dhs
E. 491,20 Dhs
F. Aucune de ces réponses ✓
2. Le Salaire Brute Imposable de Mme EL Hanouni Malak s'élève à 6500 Dhs, quel sera le montant total de sa cotisation patronale :
A. 1254,30 Dhs
B. 1273,70 Dhs
C. 1286,30 Dhs
D. 1331,20 Dhs
E. 1431,40 Dhs
F. Aucune de ces réponses ✓

Exercice 1 : Une machine outil achetée le 15 avril 2017 pour 100 000 Dh HT (ce montant comprend 10 000 de frais d'installations de cette machine) a une première annuité d'amortissement en dégressif de (durée d'amortissement de 4 ans et fin d'exercice au 31 décembre de chaque année, coefficient applicable pour les biens d'une durée de vie de 4 ans, 1,25).

3. La première annuité d'amortissement en dégressif est de :
A. 20 833,33
B. 21 093,75
C. 21 093,75
D. 22 135,42
E. 23 437,50 ✓
F. Aucune de ces réponses
4. Le montant de la dernière annuité d'amortissement de la machine est de :
A. 23 347,50
B. 25 000,00
C. 25 520,84
D. 26 318,36

E. 23 347,50

F. Aucune de ces réponses ✓

Exercice 2

5. Un matériel de fabrication a été acquis à 480 000 Dhs TTC, sa durée de vie est de 6 ans et 8 mois, son cumul d'amortissement au 31/12/2018 est de 150 000 Dhs Sa date d'acquisition avait été alors :
A. Juillet 2015 ✓
B. Juillet 2016
C. Juillet 2017
D. Juillet 2018
E. Juillet 2019
F. Aucune de ces réponses

Exercice 3

6. Mr Jazouli Kamal Responsable Administratif et Financier de la société Mghila, a été recruté en avril 2012. Quelle sera sa prime d'ancienneté pour le mois juin 2017, sachant que son salaire de base est de 8500 Dhs et les heures supplémentaires pour le même mois s'élève à 1800 Dhs :
A. 515 Dhs ✓
B. 850 Dhs
C. 1030 Dhs
D. 1545 Dhs
E. 1650 Dhs
F. Aucune de ces réponses

Exercice 4 : Une urne contient 3 pièces équilibrées. Deux d'entre elles sont normales : elles possèdent un côté « Pile » et un côté « Face ». La troisième est truquée et possède deux côtés « Face ». On prend une pièce au hasard dans l'urne et on effectue de manière indépendante des lancers successifs de cette pièce. On considère les événements suivants:

- $\bar{B}$: la pièce prise est normale. $\bar{B}$: la pièce prise est truquée.
- P : on obtient « Pile » au premier lancer. F_n : on obtient « Face » pour les n premiers lancers.
- 7. Quelle est la probabilité de l'événement B ?

A

- A. 1/3
B. 2/7
C. 5/8
D. 1/2
E. 2/3
F. Aucune de ces réponses
8. Quelle est la probabilité de l'évènement P sachant que B est réalisé ?
A. 6/7
B. 2/7
C. 5/8
D. 1/2
E. 2/3
F. Aucune de ces réponses
9. Calculer la probabilité de l'évènement $P \cap B$,
A. 0
B. 2/7
C. 5/8
D. 1/2
E. 2/3
F. Aucune de ces réponses
10. Calculer la probabilité de l'évènement l'évènement $P \cap \bar{B}$.
A. 0
B. 2/7
C. 5/8
D. 1/2
E. 2/3
F. Aucune de ces réponses
11. En déduire la probabilité de l'évènement P
A. 1/3
B. 2/7
C. 5/8
D. 1/2
E. 2/3
F. Aucune de ces réponses
12. Calculer la probabilité de l'évènement $F_n \cap B$:
A. 0
B. 2/7
C. 5/8
D. 1/2
E. 2/3
F. Aucune de ces réponses
13. Calculer la probabilité de l'évènement $F_n \cap \bar{B}$
A. 1/3
B. 2/7
C. 5/8
D. 1/2
E. 2/3
F. Aucune de ces réponses

Exercice 5 : Soient deux projets d'investissement dont les caractéristiques sont les suivantes en millions de dirhams:

	I 0	CF 1	CF 2	CF 3	CF 4
Projet A	-150	45	60	75	32
Projet B	-375	112,5	150	187,5	80

14. A l'aide d'un taux d'actualisation de 15%, la VAN du projet A est :
A. 5,01
B. 4,11
C. 1,01
D. 3,41
E. 2,11
F. Aucune de ces réponses
15. A l'aide du même taux d'actualisation de 15%, la VAN du projet B est :
A. 2,25
B. 5,27
C. 8,27
D. 5,28
E. 8,25
F. Aucune de ces réponses
16. l'indice de profitabilité du projet A est :
A. 211%
B. 913%
C. 10%
D. 111%
E. 121%
F. Aucune de ces réponses
17. l'indice de profitabilité du projet B est :
A. 101,4%
B. 211%
C. 916,3%
D. 108,5%
E. 111%
F. Aucune de ces réponses
18. le délai de récupération du capital investi du projet A est :
A. 10
B. 21
C. 9
D. 3
E. 1
F. Aucune de ces réponses
19. le délai de récupération du capital investi du projet B est :
A. 1,10
B. 2,1
C. 3,9
D. 3,88
E. 3,91
F. Aucune de ces réponses
- Exercice 6 :** Une société étrangère « MENT ANNA » a réalisé durant l'exercice (N), au profit de l'entreprise marocaine « ABC MAROC », une étude pour un montant net de 2 500 000 Dh.
20. La base de calcul de la retenue à la source en matière d'IS et de la taxe sur la valeur ajoutée est de :
A. 65 337 3
B. 3456732
C. 3277655

- D. 9733209
E. 4 333 37
F. Aucune de ces réponses
21. Le montant de l'IS retenu à la source est

- de :
A. 676 774
B. 58 4758
C. 477 776
D. 317 767
E. 277 778
F. Aucune de ces réponses
22. Le montant de la taxe sur la valeur ajoutée est de :
A. 555 552,25 Dh (arrondi à 555 552 Dh)
B. 555 553,25 Dh (arrondi à 555 553 Dh)
C. 555 554,25 Dh (arrondi à 555 554 Dh)
D. 555 555,25 Dh (arrondi à 555 555 Dh)
E. 555 556,25 Dh (arrondi à 555 556 Dh)
F. Aucune de ces réponses

Exercice 7 : Monsieur Moubarik a fait donation en 2015 de deux appartements : l'un à une tierce personne avec qui il n'a aucune relation de parenté. L'autre à sa fille âgée de 22 ans. Pour les besoins de l'enregistrement, les donations sont estimées à 200 000 Dh chacune. Monsieur Moubarik avait acquis ces appartements par héritage en 2010 et ne peut justifier les frais d'acquisition. La valeur déclarée dans l'acte d'héritage est de 180 000 Dh l'appartement. Le défunt, père de Monsieur Moubarik, avait acquis ces appartements à titre onéreux à 30 000 DH l'appartement. Le coefficient de réévaluation est de 3,5 pour 1985 et 1,2 pour 2010.

23. Pour la donation réalisée par Mr. Moubarik à la tierce personne, le Coût d'acquisition actualisé des appartements est de :

- A. 100 730
B. 520 740
C. 125 750
D. 120 760
E. 120 770
F. Aucune de ces réponses

24. Pour la donation réalisée par Mr. Moubarik à la tierce personne, le profit imposable

- A. 29 210
B. 32 290
C. 94 730
D. 52 240
E. 79 250

- F. Aucune de ces réponses

25. Pour la donation réalisée par Mr. Moubarik à la tierce personne, l'IR calculé est de :

- A. 15 850
B. 29 210
C. 32 290
D. 52 240
E. 79 250

- F. Aucune de ces réponses

26. Selon la donation réalisée par Mr. Moubarik à sa fille, l'IR calculé est de :

- A. 15 850
B. 29 210
C. 32 290
D. 52 240
E. 79 250
F. Aucune de ces réponses

Exercice 8 : A l'occasion de l'augmentation du capital de la société **Mghila**, Monsieur Hicham fait **apport** à cette société des biens suivants : **Usine** estimée à 700 000 Dhs, Créances **clients** estimées à 500 000 Dhs et Disponibilités en **banque** estimées à 200 000 Dhs. Cet apport est affecté d'un **passif** que la société a pris en charge : **Fournisseurs** pour une valeur de 150 000 Dhs et **Etat** pour une valeur de 150 000 Dhs.

On cherche à calculer les **droits** dus sur cet apport.

27. La fraction du passif imputée sur l'usine : imputation sur l'usine est de :

- A. 200 000 Dhs
B. 300 000 Dhs
C. 400 000 Dhs
D. 500 000 Dhs
E. 1 000 000 Dhs
F. Aucune de ces réponses

28. Pour la fraction du passif imputée sur l'usine, les droits dus sont :

- A. 10 000 Dhs
B. 11 000 Dhs
C. Aucune de ces réponses
D. 17000
E. 13 000 Dhs
F. 14 000 Dhs

29. Pour la fraction du passif imputée sur les créances, l'imputation sur les créances est de :

- A. 142 854 Dhs (arrondi à l'unité)
B. 142 855 Dhs (arrondi à l'unité)
C. 142 856 Dhs (arrondi à l'unité)
D. 142 857 Dhs (arrondi à l'unité)
E. 142 858 Dhs (arrondi à l'unité)
F. Aucune de ces réponses

30. Pour la fraction du passif imputée sur les créances, les droits dus sont :

- A. 2 143 Dhs (arrondi à l'unité)
B. 3 144 Dhs (arrondi à l'unité)
C. 5 145 Dhs (arrondi à l'unité)
D. 7 146 Dhs (arrondi à l'unité)
E. 1 147 Dhs (arrondi à l'unité)
F. Aucune de ces réponses

Barème progressif de l'impôt sur le revenu

Tranches	mensuelles	TAUX	SOMME A DEDUIRE
Inférieur	à 2 500 dh	Exonéré	0
De 2 501	à 4 167 dh	10 %	250,00
De 4 168	à 5 000 dh	20 %	666,67
De 5 001	à 6 667 dh	30 %	1 166,67
De 6 668	à 15 000 dh	34 %	1 433,33
Plus de	15 000 dh	38 %	2 033,33



B

Concours d'accès au master CCA
3^{ème} promotion – 2017-2018

Consignes (QCM) :

- Ce QCM comporte **30 questions**.
- Identifiez-vous dans le formulaire de réponses par votre nom et prénom ainsi que par votre **Code candidat**.
- Dans le formulaire de réponses, vous devez cocher **UNE OU PLUSIEURS REPONSE(S)** parmi les choix possibles.
- Répondez à l'aide du **formulaire de réponses**.
- Durée du test complet : 1H30H.

Exercice 1 : Une société étrangère « MENT ANNA » a réalisé durant l'exercice (N), au profit de l'entreprise marocaine « ABC MAROC », une étude pour un montant net de 2 500 000 Dh.

1. La base de calcul de la retenue à la source en matière d'IS et de la taxe sur la valeur ajoutée est de :

- A. 65 337 3 ^{26,13}
B. 3456732 ^{138,26}
C. 3277655 ^{131,10}
D. 9733209
E. 4 333 37
F. Aucune de ces réponses ☒

2. Le montant de l'IS retenu à la source est de :

- A. 676 774
B. 58 4758
C. 477 776
D. 317 767
E. 277 778
F. Aucune de ces réponses ☒

3. Le montant de la taxe sur la valeur ajoutée est de :

- A. 555 552,25 Dh (arrondi à 555 552 Dh)
B. 555 553,25 Dh (arrondi à 555 553 Dh)
C. 555 554,25 Dh (arrondi à 555 554 Dh)
D. 555 555,25 Dh (arrondi à 555 555 Dh)
E. 555 556,25 Dh (arrondi à 555 556 Dh)
F. Aucune de ces réponses ☒

Exercice 2 : Monsieur Moubarik a fait donation en 2015 de deux appartements : l'un à une tierce personne avec qui il n'a aucune relation de parenté. L'autre à sa fille âgée de 22 ans. Pour les besoins de l'enregistrement, les donations sont estimées à 200 000 Dh chacune. Monsieur Moubarik avait acquis ces appartements par héritage en 2010 et ne peut justifier les frais d'acquisition. La valeur déclarée dans l'acte d'héritage est de 180 000 Dh l'appartement. Le défunt, père de Monsieur Moubarik, avait acquis ces appartements à titre onéreux à 30 000 DH l'appartement. Le coefficient de réévaluation est de 3,5 pour 1985 et 1,2 pour 2010.

Transf : 200.000,50%
CLF : 500.000,35%
30 : 200.000,14,2%
1400 100%

4. Pour la donation réalisée par Mr. Moubarik à la tierce personne, le Coût d'acquisition actualisé des appartements est de :

- A. 100 730
B. 520 740
C. 125 750
D. 120 760
E. 120 770
F. Aucune de ces réponses ☒

5. Pour la donation réalisée par Mr. Moubarik à la tierce personne, le profit imposable

- A. 29 210
B. 32 290
C. 94 730
D. 52 240
E. 79 250 ☒
F. Aucune de ces réponses

6. Pour la donation réalisée par Mr. Moubarik à la tierce personne, l'IR calculé est de :

- A. 15 850 ☒
B. 29 210
C. 32 290
D. 52 240
E. 79 250
F. Aucune de ces réponses

7. Selon la donation réalisée par Mr. Moubarik à sa fille, l'IR calculé est de :

- A. 15 850
B. 29 210
C. 32 290
D. 52 240
E. 79 250
F. Aucune de ces réponses ☒

Exercice 3 : A l'occasion de l'augmentation du capital de la société **Mghila**, Monsieur Hicham fait **apport** à cette société des biens suivants : **Usine** estimée à 700 000 Dhs, Créances **clients** estimées à 500 000 Dhs et Disponibilités en **banque** estimées à 200 000 Dhs. Cet apport est affecté d'un **passif** que la société a pris en charge : **Fournisseurs** pour une valeur de 150 000 Dhs et **Etat** pour une valeur de 150 000 Dhs.

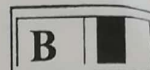
On cherche à calculer les **droits** dus sur cet apport.

8. La fraction du passif imputée sur l'usine : imputation sur l'usine est de :

- A. 200 000 Dhs

FBS : 750.000
Etat : 150.000 = 300.000

1						
1	100 000	31,25	$\frac{9}{48}$	23437,5		26.562,5
2			$\frac{39}{39}$	23925,78	47.763,29	52.636,71
3	52.636,71	$\times 27$		23.394,09	20.757,38	29.242,61
4			$\frac{15}{15}$	23.394,09		58481,5
5						



- B. 300 000 Dhs $\times$
 C. 400 000 Dhs
 D. 500 000 Dhs
 E. 1 000 000 Dhs
 F. Aucune de ces réponses
9. Pour la fraction du passif imputée sur l'usine, les droits dus sont :
 A. 10 000 Dhs
 B. 11 000 Dhs
 C. Aucune de ces réponses $\times$
 D. 17000
 E. 13 000 Dhs
 F. 14 000 Dhs
10. Pour la fraction du passif imputée sur les créances, l'imputation sur les créances est de :
 A. 142 854 Dhs (arrondi à l'unité)
 B. 142 855 Dhs (arrondi à l'unité)
 C. 142 856 Dhs (arrondi à l'unité)
 D. 142 857 Dhs (arrondi à l'unité)
 E. 142 858 Dhs (arrondi à l'unité)
 F. Aucune de ces réponses
11. Pour la fraction du passif imputée sur les créances, les droits dus sont :
 A. 2 143 Dhs (arrondi à l'unité) $\times$
 B. 3 144 Dhs (arrondi à l'unité)
 C. 5 145 Dhs (arrondi à l'unité)
 D. 7 146 Dhs (arrondi à l'unité)
 E. 1 147 Dhs (arrondi à l'unité)
 F. Aucune de ces réponses

Exercice 4 : Une machine outil achetée le 15 avril 2017 pour 100 000 Dh HT (ce montant comprend 10 000 de frais d'installations de cette machine) a une première annuité d'amortissement en dégressif de (durée d'amortissement de 4 ans et fin d'exercice au 31 décembre de chaque année, coefficient applicable pour les biens d'une durée de vie de 4 ans, 1,25).

12. La première annuité d'amortissement en dégressif est de :
 A. 20 833,33
 B. 21 093,75
 C. 21 093,75
 D. 22 135,42
 E. 23 437,50 $\times$
 F. Aucune de ces réponses
13. Le montant de la dernière annuité d'amortissement de la machine est de :
 A. 23 347,50
 B. 25 000,00
 C. 25 520,84
 D. 26 318,36
 E. 23 347,50
 F. Aucune de ces réponses $\times$

Exercice 5

14. Un matériel de fabrication a été acquis à 480 000 Dhs TTC, sa durée de vie est de 6 ans et 8 mois, son cumul d'amortissement au 31/12/2018 est de 150 000 Dhs Sa date d'acquisition avait été alors :

$$A_{\text{mont}} = V_0 \times t \times \frac{m}{12}$$

$$150.000 = 400.000 \times 0,15 \times \frac{m}{12}$$

- A. Juillet 2015
 B. Juillet 2016 $\times$
 C. Juillet 2017
 D. Juillet 2018
 E. Juillet 2019
 F. Aucune de ces réponses

Exercice 6

15. Mr Jazouli Kamal Responsable Administratif et Financier de la société Mghila, a été recruté en avril 2012. Quelle sera sa prime d'ancienneté pour le mois juin 2017, sachant que son salaire de base est de 8500 Dhs et les heures supplémentaires pour le même mois s'élèvent à 1800 Dhs :

- A. 515 Dhs
 B. 850 Dhs
 C. 1030 Dhs $\times$
 D. 1545 Dhs
 E. 1650 Dhs
 F. Aucune de ces réponses

Exercice 7 : Une urne contient 3 pièces équilibrées. Deux d'entre elles sont normales : elles possèdent un côté « Pile » et un côté « Face ». La troisième est truquée et possède deux côtés « Face ». On prend une pièce au hasard dans l'urne et on effectue de manière indépendante des lancers successifs de cette pièce. On considère les événements suivants :

- $\bar{B}$: la pièce prise est normale. $\bar{B}$: la pièce prise est truquée.
 ➤ P : on obtient « Pile » au premier lancer. F_n : on obtient « Face » pour les n premiers lancers.

16. Quelle est la probabilité de l'événement B ?
 A. 1/3
 B. 2/7
 C. 5/8 $\times$
 D. 1/2
 E. 2/3
 F. Aucune de ces réponses
17. Quelle est la probabilité de l'événement P sachant que B est réalisé ?
 A. 6/7
 B. 2/7
 C. 5/8
 D. 1/2 $\times$
 E. 2/3
 F. Aucune de ces réponses
18. Calculer la probabilité de l'événement $P \cap B$,
 A. 0
 B. 2/7
 C. 5/8
 D. 1/2
 E. 2/3
 F. Aucune de ces réponses $\times$

2018.
 2017.
 01/07 11G.



19. Calculer la probabilité de l'événement

l'événement $P \cap \bar{A}$.

- A. 0
- B. 2/7
- C. 5/8
- D. 1/2
- E. 2/3
- F. Aucune de ces réponses

20. En déduire la probabilité de l'événement P

- A. 1/3
- B. 2/7
- C. 5/8
- D. 1/2
- E. 2/3
- F. Aucune de ces réponses

21. Calculer la probabilité de l'événement

$F_n \cap B$:

- A. 0
- B. 2/7
- C. 5/8
- D. 1/2
- E. 2/3
- F. Aucune de ces réponses

22. Calculer la probabilité de l'événement

$F_n \cap \bar{A}$

- A. 1/3
- B. 2/7
- C. 5/8
- D. 1/2
- E. 2/3
- F. Aucune de ces réponses

Exercice 8 :

Soient deux projets d'investissement dont les caractéristiques sont les suivantes en millions de dirhams:

	I	CF	CF	CF	CF
	0	1	2	3	4
Projet A	-150	45	60	75	32
Projet B	-375	112,5	150	187,5	80

23. A l'aide d'un taux d'actualisation de 15%, la VAN du projet A est :

- A. 5,01
- B. 4,11
- C. 1,01
- D. 3,41
- E. 2,11
- F. Aucune de ces réponses

24. A l'aide du même taux d'actualisation de 15%, la VAN du projet B est :

- A. 2,25
- B. 5,27
- C. 8,27
- D. 5,28
- E. 8,25
- F. Aucune de ces réponses

25. l'indice de profitabilité du projet A est :

- A. 211%
- B. 913%

C. 10%

D. 111%

E. 121%

F. Aucune de ces réponses

26. l'indice de profitabilité du projet B est :

A. 101,4%

B. 211%

C. 916,3%

D. 108,5%

E. 111%

F. Aucune de ces réponses

27. le délai de récupération du capital investi du projet A est :

A. 10

B. 21

C. 9

D. 3

E. 1

F. Aucune de ces réponses

28. le délai de récupération du capital investi du projet B est :

A. 1,10

B. 2,1

C. 3,9

D. 3,88

E. 3,91

F. Aucune de ces réponses

Questions de synthèse

29. Le Salaire Brut Global de Mr Hicham pour le mois de juin 2017 s'élève à 6 500 Dhs. Sachant que les frais de déplacement appuyé par des pièces justificatives sont de 1 500 Dhs, quel sera sa retenue CNSS :

- A. 268,8 Dhs
- B. 224 Dhs
- C. 291,2 Dhs
- D. 391,20 Dhs
- E. 491,20 Dhs
- F. Aucune de ces réponses

30. Le Salaire Brute Imposable de Mme EL Hanouni Malak s'élève à 6500 Dhs, quel sera le montant total de sa cotisation patronale :

- A. 1254,30 Dhs
- B. 1273,70 Dhs
- C. 1286,30 Dhs
- D. 1331,20 Dhs
- E. 1431,40 Dhs
- F. Aucune de ces réponses

Barème progressif de l'impôt sur le revenu

Tranches	mensuelles	TAUX	SOMME A DEDUIRE
Inférieure	à 2 500 dh	Exonéré	0
De 2 501	à 4 167 dh	10 %	250,00
De 4 168	à 5 000 dh	20 %	666,67
De 5 001	à 6 667 dh	30 %	1 166,67
De 6 668	à 15 000 dh	34 %	1 433,33
Plus de	15 000 dh	38 %	2 033,33

$$x \times 40\% = 2,26$$

$$3,39$$

3

15